

Tout en ayant recours aux moyens humains pour remédier au mal, vous ne manquerez pas d'exhorter vos paroissiens à recourir surtout à la prière pour le faire cesser. A cet effet, je vous autorise à faire des prières et processions publiques, toujours si efficaces dans les temps de calamité, et je vous invite à implorer particulièrement, dans cette circonstance, la puissante protection de la Bonne Sainte Anne, devenue la Patronne de notre Province.

Je vous prie, Monsieur le Curé, de faire la lecture de la présente à vos paroissiens, le premier dimanche après sa réception, et de les exhorter de votre mieux à ne négliger aucune précaution pour débarrasser leurs champs du fléau dont ils sont menacés.

Agréez, Monsieur le Curé, l'assurance de mon sincère attachement.

✠ E.-A. ARCH. DE QUÉBEC.